

Le 16 janvier 2013

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 16 janvier 2013 à 16h30, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1  
 Alexander Tomeo – district #3  
 Robert Beauchamp – district #4  
 Normand Clermont – district #5

Absences non-motivées :

Robert Kennedy – district #2  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Règlements 403-02, 417-05, 426-07 et 429-07/refinancement par billet – 862 700 \$/acceptation de l'offre
- 3.- Règlements 403-02, 417-05, 426-07 et 429-07/refinancement à long terme – 862 700 \$
- 4.- Levée de la séance

13-01-017

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
 et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-018

#### RÈGLEMENTS 403-02, 417-05, 426-07 ET 429-07/REFINANCEMENT PAR BILLET – 862 700 \$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
 et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada, pour son emprunt du 23 janvier 2013 au montant de 862 700 \$ par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 403-02, 417-05, 426-07 et 429-07, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

51 500 \$	2,74 %	23 janvier 2014
53 100 \$	2,74 %	23 janvier 2015
54 600 \$	2,74 %	23 janvier 2016
56 300 \$	2,74 %	23 janvier 2017
647 200 \$	2,74 %	23 janvier 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 403-02, 417-05, 426-07 ET 429-07/REFINANCEMENT À LONG TERME – 862 700 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 403-02, 417-05, 426-07 et 429-07, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billet, un montant de 862 700 \$;

13-01-019

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 862 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 403-02, 417-05, 426-07 et 429-07, soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 23 janvier 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	51 500 \$
2015	53 100 \$
2016	54 600 \$
2017	56 300 \$
2018	57 800 \$ (à payer en 2018)
2018	589 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Pointe-Calumet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 janvier 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 403-02 et 417-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'À 16h42, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale